

**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
TENUE EN RÉSIDENCE DE CHACUN DES MEMBRES DU COMITÉ
(LIEN ZOOM)
LE 16 FÉVRIER 2022**

Sont présents:

Mesdames Nathalie Delmaire, Mélina Le Blanc, messieurs, John Bradley, Réal Déry, Alain Durand, siégeant sous la présidence de monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

Est absent;

Monsieur Denis Huberdeau

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

ACCEPTATION DU RAPPORT DU 24 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par madame Nathalie Delmaire et unanimement résolu que le rapport du 24 novembre 2021 soit accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. GABRIELLE DUMAS
AGRANDISSEMENT; LOT 5 311 126**

Considérant la demande de madame Gabrielle Dumas relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 126 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. PAMÉLA HOGUE-GARIÉPY
AGRANDISSEMENT; LOT 5 311 218**

Considérant la demande de madame Pamela Hogue-Gariépy relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 218 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. YANICK GAUVIN
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 380**

Considérant la demande de monsieur Yanick Gauvin relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 380 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan déposé ne respecte pas le critère no.3 d) de l'article 33 du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur concernant l'harmonisation des ouvertures.

Il est proposé par monsieur Alain Durand et unanimement résolu que le comité n'est pas favorable à la demande et ne recommande pas son acceptation.

**P.I.I.A. ARIANE LÉVESQUE
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 6 387 040**

Considérant la demande de madame Ariane Lévesque relativement à la construction d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 6 387 040 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Il est proposé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. ALEXANDRE MORISSETTE
AGRANDISSEMENT; LOT 5 894 848**

Considérant la demande de monsieur Alexandre Morissette relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 894 848 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que la demande est conforme à la réglementation;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par madame Mélina Le Blanc et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Alain Durand et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 20h45

Yvon Tardy
Secrétaire du comité et
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers
Président du comité
Consultatif d'urbanisme